

## Mesures spéciales pour la poursuite des activités départementales dans le cadre de la pandémie du Coronavirus COVID-19

### Procédure de scrutin secret par Zoom – Procédure pour permettre à l'animatrice, l'animateur de voter

25 mars 2020

V.1.1

Préparé par : Jean-Philippe Gingras, Directeur  
du Secrétariat des instances

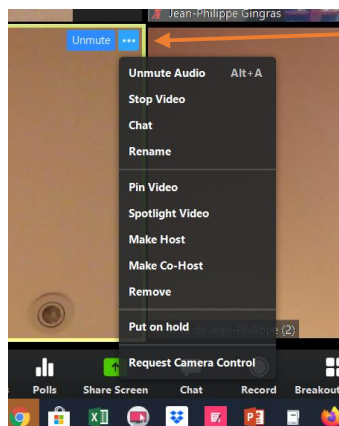
Révisé par :

#### Mise en contexte

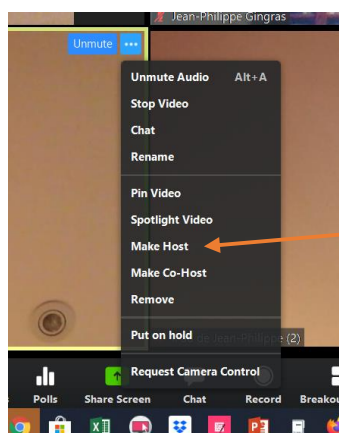
Une procédure pour la tenue de scrutin secret par Zoom dans le cadre des assemblées départementales a été élaborée par la professeure Marie-Pierre Spooner du Département de management et technologie.

La procédure qui suit vise à répondre à la problématique soulevée par le fait que l'animatrice, l'animateur de la rencontre ne peut participer au vote.

Afin de permettre à l'animatrice, animateur (A) de voter, il faut, pendant le vote, céder l'animation de la rencontre à une autre personne (B). Voici comment y parvenir :



1. (A) doit cliquer sur les trois petits points « ... » dans le coin supérieur droit de la fenêtre de la personne ciblée à devenir la prochaine animatrice, animateur (B). Il est possible d'accéder à cette option également en passant par le menu « Participants ».



2. Dans le menu déroulant, (A) doit choisir « nommer animateur ». Une fenêtre lui demandera de confirmer qu'elle souhaite céder l'animation à (B). Cliquer sur Oui.

3. Le sondage apparaîtra alors dans la fenêtre de (A) qui pourra alors voter.

4. Une fois le vote de (A) enregistré, (B) peut céder l'animation à (A) en appliquant les étapes 1 et 2 de cette procédure.